

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8769  
23 août 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 AOUT 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'AUSTRALIE

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une motion qui a été adoptée le 22 août 1968 par la Chambre des représentants du Parlement du Commonwealth d'Australie. Cette motion a été présentée par le Ministre des affaires extérieures, le Très Honorable P. M. C. Hasluck, M.P.; elle a été appuyée par le chef de l'opposition au sein de la Chambre des représentants, M. E. G. Whitlam, Q.C., M.P., et a été adoptée à l'unanimité.

Le texte de la motion est le suivant :

"... la Chambre exprime sa détresse et son aversion devant l'intervention armée effectuée en Tchécoslovaquie par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le régime de l'Allemagne de l'Est, la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie; elle condamne cet acte en tant que violation de la Charte des Nations Unies et des règles de conduite internationale admises; elle demande le retrait immédiat des forces qui se trouvent illégalement en territoire tchécoslovaque et exprime sa sympathie au peuple tchécoslovaque devant l'épreuve qu'il traverse".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer immédiatement le texte de cette motion comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim  
de l'Australie,

(Signé) Kenneth ROGERS

-----

